

# Challenge Vers l'avenir saison 2024-2025

## **Manche n°1**

La première manche du Challenge Vers l'Avenir se déroulera le Dimanche 24-11-2024.

Cette manche sera organisée par le club :

## **CERCLE ROYAL DE NATATION BRUXELLES ATALANTE**

### **l'adresse de la piscine :**

Piscine Ceria  
Rue des Grives, 51  
1070 Anderlecht



### Programme de l'après-midi :

13:00	Ouverture des portes + échauffement
13:45	Fin de l'échauffement Présentation des nageurs
<b>14:00</b>	<b>Premier Départ</b>
*	course n°1 : 25 NAGE LIBRE Filles 2018-2016
*	course n°2 : 25 NAGE LIBRE Garçons 2018-2016
*	course n°3 : 50 NAGE LIBRE Filles 2017-2014
*	course n°4 : 50 NAGE LIBRE Garçons 2017-2014
	course n°5 : 100 NAGE LIBRE Filles 2015-2012
	course n°6 : 100 NAGE LIBRE Garçons 2015-2012
	course n°7 : 8 X 25 NAGE LIBRE Mixte 2018-2012

Pause (20 min), échauffement, remise des médailles courses 1 à 7

*	course n°8 : 25 DOS Filles 2018-2016
*	course n°9 : 25 DOS Garçons 2018-2016
*	course n°10 : 50 DOS Filles 2017-2014
*	course n°11 : 50 DOS Garçons 2017-2014
	course n°12 : 100 DOS Filles 2015-2012
	course n°13 : 100 DOS Garçons 2015-2012
	course n°14 : 4 x 25 (8n) COURSE FUN Mixte 2018-2012

Remise des médailles courses 8 à 14

Pour cette saison les années de naissance 2013 et 2012 seront regroupées dans un seul classement.

Les courses marquées d'un \* sont accessibles pour les nageurs à besoin spécifiques (hors classement).

Toutes les courses individuelles sont accessibles aux nageurs à besoin spécifique de la catégorie OPEN (nageurs de moins de 18 ans)

---

Bulletin d'inscription à remettre à un responsable du club ou au moniteur de votre enfant pour le **14-11-2024**

### **NOM et PRENOM :**

### **Année de Naissance :**

Participera / NE PARTICIPERA PAS (biffer la mention inutile) au Challenge Vers l'Avenir du 24-11-2024

Maximum 2 courses individuelles par manche

Pour le choix des courses, merci d'en discuter avec le responsable de votre club ou le moniteur de votre enfant

Choix 1 : course n° \_\_\_\_\_ / Choix 2 : course n° \_\_\_\_\_

### **N° de GSM :**

### **Sexe :**

### **SIGNATURE D'UN PARENT :**



# Le Challenge « Vers L'Avenir »

*Challenge pour le Fun mais pas que !!*

# Saison 2024-2025

Date : du 01-09-2024 au 30-06-2025

## Financier :

Droit de participation :

### **Comment organiser les dépenses ? A discuter lors de la réunion**

L'ensemble des frais de fourniture de médailles et de coupes seront supporté par l'ensemble des ASBL participantes au Challenge.

La société M. Projets propose « a titre de sponsor » de se charger de l'achat et la fourniture des médailles et des coupes et d'avancer l'argent. La société refacturera au prix coutant les médailles et les coupes aux différentes ASBL selon le tableau ci-dessous. La société M. PROJETS s'engage à ne pas compter de frais supplémentaires pour le travail accompli.

Manche n°	Médailles	Coupes
1	A charge du club organisateur	
2	A charge du club organisateur	
3	A charge du club organisateur	Divisé par le nombre de club À l'exception de l'ASBL « Les extr-aines »
4 (finale)	Divisé par le nombre de club À l'exception de l'ASBL « Les extr-aines »	

Droit d'entrée : 3,00 € pour les plus de 15 ans (pas pour les nageurs, les entraîneurs et personnes aidant au jury). Nous demandons à chaque association organisatrice d'une manche de respecter le prix défini afin de garantir une organisation homogène

Prix du programme papier : 1,00 €

## Manche :

Le challenge se déroulera en 3 manches réparties sur la saison sportive suivie d'une finale

Les inscriptions se feront au plus tard pour le mercredi précédent la manche via le site internet du Challenge. Chaque Associations est responsable de la réalisation de ses inscriptions. Le secrétaire est disponible pour vous aider en cas de souci (mail, téléphone, whatsapp,...)

Le secrétaire du challenge acceptera les modifications de courses et/ou ajout de course et/ou de nageurs jusqu'à la fin de l'échauffement en début de manche.

Pour la faciliter d'encodage, merci de faire parvenir les modifications au plus vite. Ne pas hésiter à faire plusieurs mails.

Début des manches 14h00 maximum pour fin à 18h00 maximum. Ouverture des portes 13h00 et échauffement jusque 13h40, 13h45 défilé des équipes.

Chaque « Pool » aura le même ordre de manche et essaiera d'organiser les manches au même moment (1-2 semaine d'écart maximum). On essaiera de répartir équitablement les piscines de 33m et de 50 m parmi les « Pool ».

Une manche peut être réalisée en bassin de 50m. Dans ce cas l'organisateur devra s'assurer de la possibilité de placer une ligne d'eau au 25m pour les courses de 25m et seul les 2 couloirs extérieur seront utilisés pour permettre au chronométréur de bien voir l'arrivée du nageur de son couloirs.

Manche 1 Date :	Manche 2 Date :	Manche 3 Date :
1. 25/33 m Nage Libre 2. 50/66 m Nage Libre 3. 100 m Nage Libre	1. 25/33 m Dos 2. 50/66 m Dos 3. 100 m Dos	1. 25/33 m Brasse 2. 50/66 m Brasse 3. 100 m Brasse
4. Relais 8 * 25/33 m Nage Libre	4. Relais 8 * 25/33 m Nage Libre	4. Relais 8 * 25/33 m Nage Libre
5. 25/33 m Dos 6. 50/66 m Dos 7. 100 m Dos	5. 25/33 m Brasse 6. 50/66 m Brasse 7. 100 m Brasse	5. 25/33 m <b>Crawl</b> 6. 50/66 m <b>Crawl</b> 7. 100 m <b>Crawl</b>
8. FUN (au choix du club organisateur)	8. FUN (au choix du club organisateur)	8. FUN (au choix du club organisateur)

**ATTENTION** : le style CRAWL implique de nager du CRAWL. Seule une course intitulée « Nage Libre » permet de nager comme on veut.

La pause (maximum 30 min) se fera juste après le relais. On profitera de cette pause pour la remise des médailles de la première partie

En fonction des courses, les années de naissance sont limitées de la façon suivante :

25/33m : 2018-2017-2016

50/66 m : 2017-2016-2015-2014

100 m : 2015-2014-2013-2012

2 courses maximum par nageurs.

## **Composition relais mixte**

Chaque club transmettra au secrétariat sa composition de relais mixte. Celui-ci devra satisfaire aux critères suivants :

- 4 garçons et 4 filles sur l'ensemble des nageurs
- 2 nageurs 2012-2013
- 2 nageurs 2014
- 2 nageurs 2015
- 2 nageurs 2016-2018
- Si un club n'a pas la possibilité de respecter les années d'âge, les nageurs d'une catégorie peuvent être remplacés par des nageurs de la catégorie d'âge supérieur. La parité doit être maintenue sauf impossibilité car plus de nageurs
- Exemple : un 2014 peut être remplacé par un 2015

## **Médailles courses :**

Pour chaque course un classement par année de naissance et par sexe sera établi pour les années 2018-2017-2016-2015-2014. Les années 2013-2012 feront l'objet d'un classement année de naissance regroupé et par sexe.

Une médaille sera attribuée aux 3 premiers nageurs de chaque classement.

Les nageurs à besoins spécifique participant hors classement recevront d'office une médaille. Un diplôme sera transmis ultérieurement au responsable de l'association.

## **Classement Annuel par année (classement combiné) :**

Le classement combiné sera réalisé par l'addition des temps réalisés pour faire un

2018-2017 : 75 m 3 nages

2016-2015-2014-2013-2012 : 150 3 nages

2013-2012 : 300 3 nages

Pour pouvoir prétendre au classement combiné, le nageur doit réaliser durant la saison, au minimum une course dans chaque nage. En fonction de l'année de naissance, le classement se fera sur l'addition des meilleurs temps réalisé par le nageur dans une course de chaque style.

Il y a obligation de faire au minimum une course dans chacune des nages. Les temps réalisés sur une distance autre que celle prise en compte pour le total sera recalculée selon une règle de 3 pour correspondre mais uniquement d'une distance plus élevée vers une distance plus basse : 100 => 50, 50 vers 25, 66 vers 50,...

12 classements combinés seront réalisés : (pour chaque classement, les filles et les garçons seront séparés)

- Année 2018 : addition du meilleur 25M Dos, 25M Brasse et 25 Crawl(Nage libre)
- Année 2017 : addition du meilleur 25M Dos, 25M Brasse et 25 Crawl(Nage libre)
- Année 2016 : addition du meilleur 50M Dos, 50M Brasse et 50 Crawl(Nage libre)
- Année 2015 : addition du meilleur 50M Dos, 50M Brasse et 50 Crawl(Nage libre)
- Année 2014 : addition du meilleur 50M Dos, 50M Brasse et 50 Crawl(Nage libre)
- Année 2013-2012 : addition du meilleur 100M Dos, 100M Brasse et 100 Crawl(Nage libre)

## **Limitations des manches :**

Limitation de la compétition à 04h00 max. le nombre d'inscriptions peut être limité.

La remise des médailles prend beaucoup de temps. Pour limiter ce temps, la remise des médailles de la première partie sera faite directement après le relais et comptera dans le temps de pause.

## FINALE

### Réalisation d'une finale :

Le Challenge sera clôturé par une finale. Celle-ci se déroulera à Rhode St Genèse le 14 juin 2025

Par année (sauf les 2013-2012 classement unique), les 5 nageurs ayant réalisés le meilleur temps de chaque course seront sélectionnés pour cette finale. Un classement sera publié à l'issue de chaque manche.

Limitation du nombre de courses : **Un nageur ne pourra participer qu'à une course par style avec un maximum de 3 courses.**

Le choix de la course sera fait selon les critères suivant :

2013-2012 => 100 m

2018-2016 => priorité au meilleur classement entre le 25 et le 50 m. Un nageur ayant le 2<sup>ème</sup> temps en 50 M et le 4<sup>ème</sup> temps en 25 M sera sélectionné pour la finale du 50 M.

2015-2014=> priorité au meilleur classement entre le 50 et le 100 m. Un nageur ayant le 2<sup>ème</sup> temps en 50 M et le 4<sup>ème</sup> temps en 100 M sera sélectionné pour la finale du 50 M.

La liste ainsi établie à la fin de la manche 3 sera transmise au plus vite aux différentes associations. Celles-ci communiqueront au plus vite les nageurs ne pouvant pas participer. 15 jours avant la finale, la liste des participants et le programme sera établi. Une liste de réserve sera aussi établie et nous essayerons de prévenir ceux-ci au plus vite en cas de désistement de dernière minute afin de pouvoir remplir au maximum les séries.

### Programme de la finale : Piscine de Rhode St Genèse

FINALE	Séries	Temps
1. 25 m Dos	6	12 min (2 min par séries)
2. 50 m Dos	8	24 min (3 min par séries)
3. 100 m Dos	8	27 min (3min20 par séries)
4. 25 m Brasse	6	12 min (2 min par séries)
5. 50 m Brasse	8	24 min (3 min par séries)
6. 100 m Brasse	8	27 min (3min20 par séries)
7. 25 m Crawl	6	12 min (2 min par séries)
8. 50 m Crawl	8	24 min (3 min par séries)
9. 100 m Crawl	8	27 min (3min20 par séries)
10. Relais 4 * 50 m Nage Libre		TOTAL : 03h09 + relais

Pour le relais, chaque club recevra une liste de ses nageurs classés selon le meilleur temps en 50 NL réalisé pendant la saison. Cette liste permettra au club de choisir son « meilleur relais ».

Finale 25 m => 2018 2017 2016

Finale 50 M => 2017 2016 2015 2014

Finale 100 m=> 2015 2014 2013-2012

Les trois premiers nageurs de chaque série recevront une coupe ou une médaille (en fonction des possibilités budgétaires).



# Le Challenge « Vers L'Avenir »

Challenge pour le Fun mais pas que !!

## Règlement général du « Challenge VERS L'AVENIR » (C.V.A.)

§ 1 Le Challenge « Vers l'Avenir » est une compétition individuelle en maximum 5 manches **gérée en commun par les clubs de natation participants**. Ceux-ci désigneront une personne chargée de l'organisation générale du Challenge : le Secrétaire du Challenge. Le secrétaire du Challenge ne doit pas être affilié à un des clubs participants. Celui-ci sera désigné pour l'ensemble de la saison.

§ 2 Une saison reprend l'ensemble des manches organisée entre septembre et juin d'une saison sportive.

§ 3 Les frais relatifs aux coupes et médailles seront répartis entre les différents clubs participants.

- Les frais pour l'achat des coupes annuelles seront partagés à part égales entre les club.
- Les frais de médailles seront à charge du club organisateur de la manche à l'exception des médailles de la finale qui seront partagées à part égales entre les clubs.

### 1. Participants

§ 4 Le Challenge est ouvert à **toutes** associations ayant pour objectif l'apprentissage de la natation.

§ 5 Le nombre d'associations participant au challenge n'est pas fixe.

§ 6 Le nombre de participants par association n'est pas fixé. Une limitation du nombre pourrait être réalisé si la durée d'une manche est jugée trop longue. Nous allons essayer de limiter la durée d'une manche à 4 heures maximum

§ 7 Les participants au challenge doivent être inscrits régulièrement auprès d'une des associations participantes au challenge. Ou dans le cas de nageur ayant des cours particuliers avec un moniteur d'une association, l'association réalisant l'inscription doit s'assurer du respect du §8.

§ 8 Chaque association doit être en possession d'une assurance couvrant ses participants pour l'ensemble des manches de la saison.

§ 9 La participation au challenge est réservée aux nageurs « NON LICENCIE » au sens de la FFBN(VZF). C'est-à-dire, nageurs<sup>1</sup> ne participant pas à des compétitions officielles au sein d'une fédération (Natation, Triathlon, ...) dont la natation fait partie. Les organisateurs demandent aux associations participantes de respecter ce point pour garder un caractère plus fun.

Un nageur licencié n'ayant pas encore participé à une compétition officielle peut participer au challenge jusqu'à la date de sa première compétition officielle. La participation à la finale est soumise à la même restriction.

D'autres challenges acceptant les nageurs en première année de compétition, existent et sont plus adaptés pour ces nageurs. Par exemple le Challenge Ethias des débutants (challenge FFBN).

§ 10 Chaque année, les organisateurs remettrons un programme reprenant les années de naissance à prendre en compte. De manière ponctuelle, les organisateurs peuvent accepter des nageurs en dehors des années d'âge prévues. Cette décision est limitée à une manche et n'engage pas les organisateurs sur les manches suivantes.

---

<sup>1</sup> Seuls les enfants de plus de 8 ans (date anniversaire) peuvent participer à des compétitions officielles de la FFBN ou VZF  
Challenge Vers l'Avenir

§ 11 Progressivement, nous aimerions intégrer des nageurs à besoins spécifiques de moins de 18 ans, dans notre organisation. Pour cette première expérience, 3 options s'offrent à eux.

1. Le nageur ne veut pas être intégré dans un classement : les courses de 25/33 m leurs sont accessibles. Ils recevront une médaille de participation. Pour ces nageurs aucune restriction de style ou autre ne sera appliquée. Nous leur demandons juste de parcourir la distance.
2. Le nageur veut se mesurer avec les autres. Dans ce cas, il devra suivre les mêmes règles que les autres nageurs (style, distance, âge). L'ensemble des courses lui est ouvert. Il sera classé et recevra une médaille en fonction du classement.
3. Le nageur désire être classé mais ne rentre pas dans les critères d'âge de la course. Un classement spécifique reprendra l'ensemble de ces nageurs qui seront classés entre eux. (Catégorie OPEN Handinage).

Les nageurs à besoins spécifiques peuvent si nécessaire se faire accompagner dans l'eau par une personne afin de garantir leur sécurité. Cette personne ne doit normalement pas interférer avec la nage du participant. Pour l'option 2, nous demandons que le nageur soit apte à concourir sans présence dans l'eau afin de respecter les règles imposées aux autres nageurs

## 2. Organisation générale

§ 12 Le nombre de manche d'une saison est fixée en début de saison dans la limite du §1.

§ 13 Le secrétaire du Challenge assure l'ensemble de la gestion administrative de la saison (regroupement des inscriptions, édition du programme, carte de départ, résultat et classements) telle que décrite dans le point 6

§ 14 Le club accueillant la manche devra prendre en charge l'organisation ponctuelle tel que décrit au point 7.

§ 15 Un nageur est limité à 2 courses individuelles par manches + 1 activité FUN et/ou Relais en fonction du nombre de participants.

§ 16 Les nageurs n'ont aucune obligation de participer à la totalité des manches de la saison. Ils doivent toutefois être informés de l'existence de plusieurs classements généraux issus des résultats de l'ensemble des manches de la saison.

§ 17 Une association désirant organiser une manche doit se faire connaître auprès du responsable du challenge en début de saison.

§ 18 De préférence une manche se déroulera un weekend en dehors des vacances scolaires. Il est demandé de pouvoir commencer les manches de telle manière que celle-ci termine à un horaire compatible avec l'âge des nageurs. L'organisation d'une manche lors d'un jour férié est aussi possible.

## 3. Informations propres à une saison

§ 19 Le programme de la saison sera décrit dans le document propre à la saison. Ce document reprendra, le date des manches, les courses, les année d'âge, les informations concernant les différents classements, ... De manière non exhaustive, l'ensemble des informations propre à chaque saison.

#### 4. Arbitrage

§ 20 Chaque manche sera placée sous la responsabilité du secrétaire du challenge (personne préposée à l'encodage) et du starter. Le starter aura aussi le titre d'arbitre du challenge. Le Starter et le secrétaire seront désignés par les clubs participants lors de la réunion préparatoire au Challenge et auront la responsabilité conjointe du respect du règlement, de la gestion des réclamations et plus largement de la bonne tenue de la manche au niveau sportif. Afin de donner un caractère plus officiel au Challenge, le secrétaire et l'Arbitre du Challenge seront (de préférence) des officiels reconnus par la FFBN ou la VZF.

§ 21 Chaque association participante devra mettre à disposition au **minimum 2 personnes** pour constituer le jury. Il est souhaitable de désigner des personnes ayant une connaissance de la fonction de chronométreur. Chaque membre du jury devra se munir du matériel suivant : Chronomètre 1/100 (pas de gsm), bic, planche pour faciliter l'écriture des temps.

§ 22 Le Challenge se voulant amical, seul 3 motifs de déclassement sont retenus :

- Ne pas avoir nagé dans le style demandé. **ATTENTION** : le style CRAWL implique de nager du CRAWL. Seule une course intitulée « Nage Libre » permet de nager comme on veut.
- Ne pas avoir nagé la totalité de la distance.
- Conduite anti-sportive. En fonction de la gravité de l'acte, le secrétaire et le starter peuvent envisager son exclusion.
- Faux-départ : dans la mesure du possible, un seul départ sera donné. Un faux départ flagrant (avoir quitté le plot ou le mur avant le coup de sifflet) sera sanctionné de 2 secondes ajoutées au temps final du nageur. Le Starter sera le seul habilité à signaler un faux-départ.

Chaque décision de déclassement fera l'objet d'une discussion entre les arbitres du challenge et le responsable du club du nageurs. La décision finale se prendra après la discussion. Elle sera définitive.

#### 5. Records

§ 23 A l'issue de chaque manche, le tableau des records du challenge sera mis-à-jours et communiqué à chaque association. Chaque nageur réalisant un record se verra recevoir un diplôme qui sera transmis après la manche par le secrétaire du challenge aux responsables de chaque association.

~~§ 24 Lors de la finale, un trophée sera remis aux nageurs détenteur d'un record battu pendant la saison.~~

## 6. Charges du secrétaire du challenge

§ 25 Le secrétaire du challenge prend en charge :

- La gestion des inscriptions aux différentes manches. Une interface internet dédié est à disposition des clubs pour réaliser leurs inscriptions ;
- La réalisation des programmes de chaque manche. Le programme sera disponible sur Internet et téléchargeable via un QR code disponible lors de la manche ;
- La réalisation des cartes de départ ;
- Composition du jury (starter et chronométreur) avec l'aide des personnes mises à disposition par l'ensemble des associations ;
- La gestion des résultats réalisés lors des différentes manches ;
- La réalisation des brevets de participation ;
- L'acquisition des coupes offertes lors de la cérémonie finale et l'acquisition des médailles pour les manches ;
- La cérémonie de remises des récompenses en fin de Challenge ;
- L'arbitrage en cas de litige administratif ou sportif en collaboration avec le starter et après concertation avec l'ensemble des associations.

## 7. Charges de l'association organisant une manche

§ 26 L'association prenant en charge l'organisation d'une manche prend en charge les points suivants :

- L'ensemble des frais inhérents à l'organisation ;
- La réservation de la piscine ainsi que des locaux nécessaires à la bonne organisation ;
- La mise à disposition des installations à l'horaire prévu ;
- La mise à disposition d'un local ou une place en bordure de piscine pour le secrétaire du challenge. Pour la bonne tenue de la manche, le secrétaire doit avoir à disposition une table permettant l'installation du matériel informatique (env. 2m de longueur), une prise de courant a moins de 2m, 2 chaises ;  
La mise à disposition d'une connexion internet WIFI si le réseau 4G n'est pas disponible. L'internet est indispensable pour la réalisation de la manche. Si le réseau internet n'est pas disponible. Le club organisateur devra en avertir le secrétaire du Challenge **avant la manche**. Celui-ci prendra les dispositions nécessaires.
- La mise à disposition du matériel sono nécessaire à l'appel des nageurs au départ ;
- La mise en place d'une chambre d'appels et la désignation d'une personne responsable de l'appel des nageurs ;
- La mise à disposition des personnes nécessaires à la transmission des cartes de départ remplies au secrétaire ;
- L'organisation pratique de la manche (petite restauration, ....);
- La distribution des médailles de la manche. Le secrétaire transmettra au préalable le nombre de médailles nécessaire pour la manche ; L'achat des médailles se fera par le secrétaire du Challenge lors d'un achat groupé. Les frais de médaille pour la manche sont à charge de l'organisateur. A l'exception des médailles de la finale qui seront priss en charge par l'entièreté des clubs ;

- L'association organisant la manche peut demander aux spectateurs un droit d'entrée dont le montant maximum est fixé dans le document spécifique à la saison (et payable par les personnes de plus de 15 ans). Les participants (nageurs), entraîneurs et personnes aidant au jury ne sont pas soumis à un droit d'entrée.
- L'association organisant la manche peut prévoir des exemplaires papier du programme qui pourront être vendus à un prix défini dans le document spécifique à la saison. Il est rappelé que le programme sera disponible sur internet. L'impression de ces programmes est à charge du club organisateur. Le secrétaire est responsable de l'impression des programmes pour le jury et les clubs.

## **8. Charges des associations participantes**

§ 27 Chaque association participante veille à :

- Respecter le présent règlement, auquel il adhère par sa simple participation ;
- Manifester son intention d'organiser une manche du Challenge en début de saison ;
- Communiquer ses inscriptions au responsable du Challenge pour la date prévue. Les inscriptions se font par les associations directement sur le site internet du challenge. Un accès responsable club sera transmis à chaque associations. ;
- Communiquer dans les plus brefs délais au responsable du Challenge les rectifications à apporter aux résultats à la suite d'erreurs d'encodage ;
- S'acquitter de son droit d'inscription pour la première manche de la saison.

## **9. Modifications du règlement**

§ 28 Des modifications à ce règlement pourront être proposées par toute association inscrite, mais ne pourront en aucun cas venir modifier le cours de la saison entamée sauf si la modification résout un problème important nuisant à la bonne réalisation de la saison en cours. La modification ne sera effective qu'avec l'accord de l'ensemble des associations participantes

§ 29 Les demandes de modifications du règlement doivent être adressées par écrit (mail) au responsable du Challenge avant le 01 septembre. Elles seront soumises aux associations inscrites lors de la réunion d'information qui précède chaque nouvelle édition du challenge. Les modifications seront soumises au vote à la majorité des 2/3 des associations.

Pour toute communication, merci de contacter le secrétaire du challenge via mail : [info@c-v-avenir.be](mailto:info@c-v-avenir.be)